



# Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 183-2022  
Type d'intervention : Interpellation  
Motion ayant valeur de directive : ☐  
N° d'affaire : 2022.RRGR.301

Déposée le : 05.09.2022

Motion de groupe : Non  
Motion de commission : Non  
Déposée par : Zybach (Spiez, PS) (porte-parole)  
Graf (Interlaken, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non  
Urgence accordée :

N° d'ACE : du  
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration  
Classification : -

## Garantir la couverture en soins médicaux dans l'espace rural

L'étude des effectifs 2020-2025 réalisée par l'Institut bernois de médecine de famille (BIHAM) a mis en évidence pour la première fois les régions du canton de Berne dans lesquelles les médecins de premier recours viendront à manquer ces prochaines années.

L'étude montre également qu'il existe des remèdes à ces lacunes : les conditions-cadres politiques sont un levier efficace et essentiel pour pallier ce manque. Il faut relever que le canton de Berne a déjà accompli un travail remarquable dans ce domaine. Le programme du canton de Berne d'assistantat au cabinet médical, financé par le canton et le corps médical, permet d'enthousiasmer très tôt les étudiantes et étudiants pour la médecine de famille. Le Grand Conseil a approuvé la demande correspondante lors de la session d'été 2022.

Cependant, le corps médical doit lui-aussi y mettre du sien : il peut développer des modèles pour une répartition judicieuse du travail et motiver la relève à la médecine de premier recours au moyen de mesures ciblées.

Les responsables de l'étude voient d'autres possibilités d'action dans l'allègement des tâches administratives des médecins et dans l'amélioration des conditions financières. La Confédération et les cantons doivent reconnaître explicitement l'importance de la médecine de premier recours en Suisse.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles conclusions concrètes le Conseil-exécutif a-t-il tiré de cette étude ?
2. Quelles mesures le Conseil-exécutif prévoit-il de prendre afin de remédier à la future pénurie de médecins de premier recours, en particulier dans les régions du Haut-Simmental et Gessenay, d'Interlaken-Oberhasli et du Seeland, mentionnées dans l'étude ?

Destinataire  
– Grand Conseil